

LES SOLUTIONS POUR PARTAGER DE L'ÉLECTRICITÉ À BRUXELLES



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels 

FACILITATEUR PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

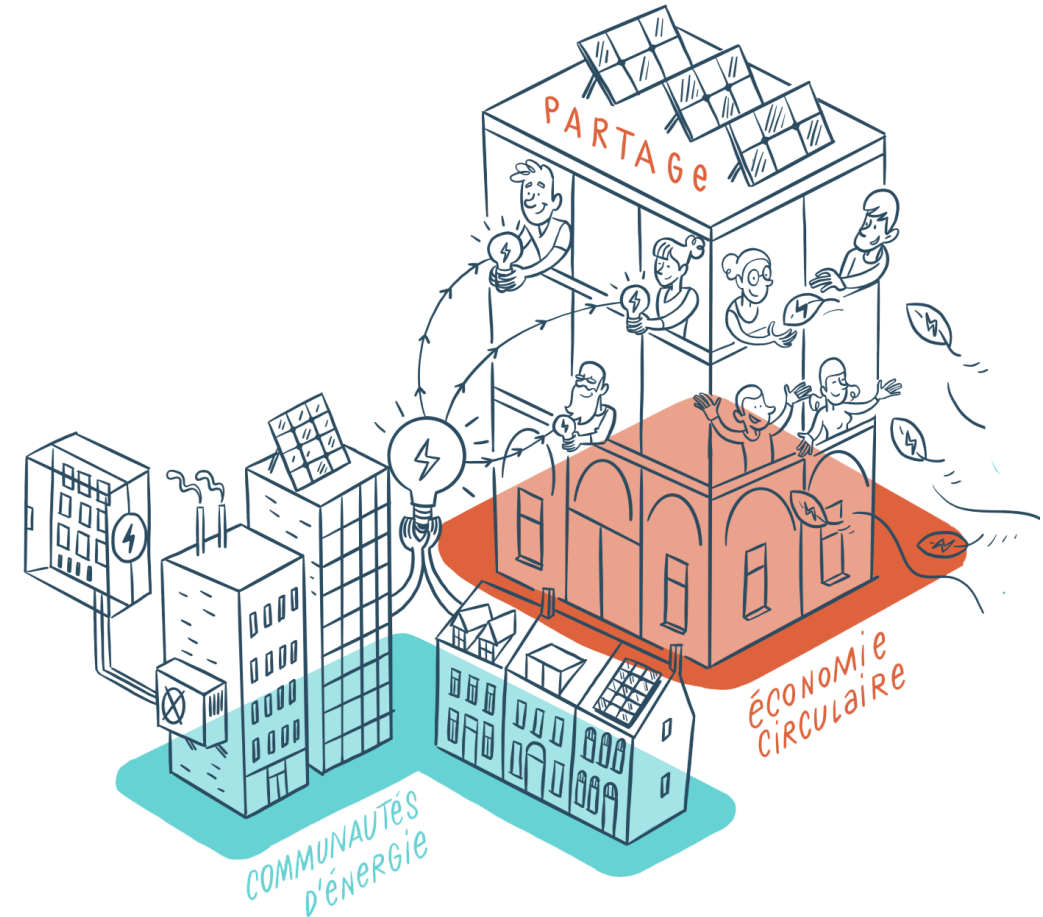
SOMMAIRE

1 – LE PARTAGE D'ELECTRICITE

2 – LES CONFIGURATIONS DE PARTAGE

3 – LE MODELE ECONOMIQUE

4 – LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES



LE PARTAGE D'ELECTRICITE

Principe & Fonctionnement

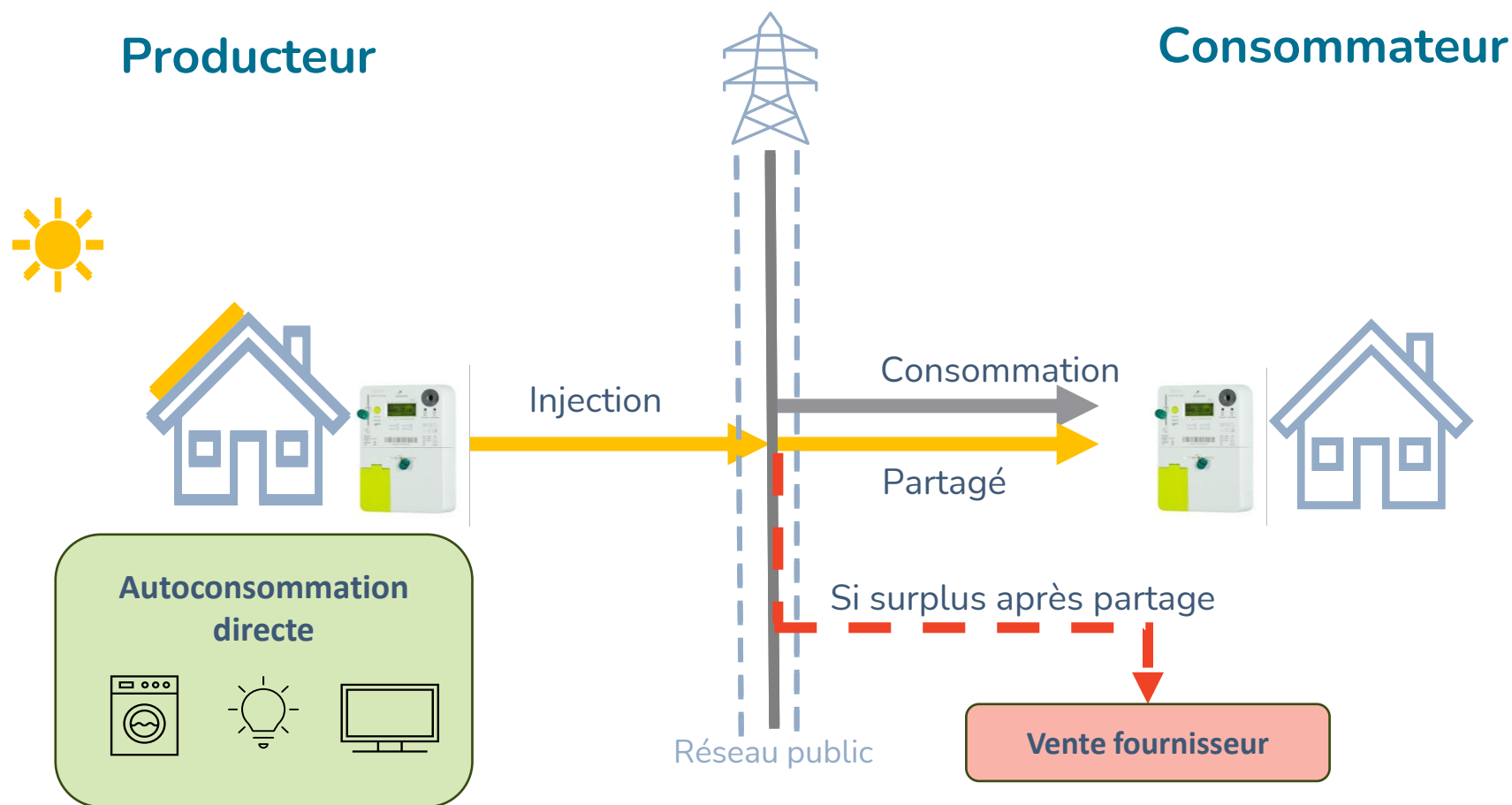
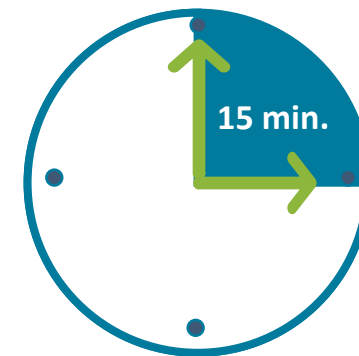


Le partage d'électricité

- Possible depuis 2022 en **Région Bruxelles-Capitale**
- Permet à chacun de prendre un **rôle** sur le marché de l'énergie
- Elargit l'accès à de **l'électricité renouvelable produite localement** à un prix raisonnable et stable
- Améliore le **retour sur investissement** d'une installation
- Ouvert aux **citoyens, ACP, entreprises, pouvoirs publics**



Comment partager de l'électricité ?



Etat de la toiture

Durée de vie d'une installation photovoltaïque : + de 25 ans

Importance de placer une installation photovoltaïque sur un toit en **bon état et isolé**

Sinon:

- Surcoût pour le démontage et montage des panneaux
- Risque de défaillance suite à un démontage non précautionneux
- Perte de la garantie sur l'installation
- Perte des économies durant les travaux

Pour être conseillé :

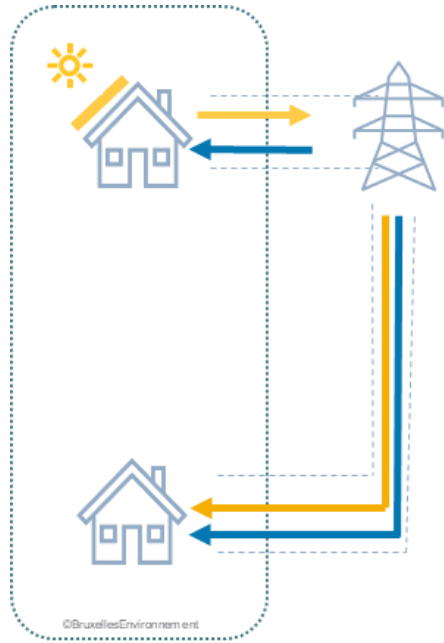
- Particuliers et copropriétés sans syndic professionnel : [Homegrade](#)
- Copropriété avec syndic professionnel, pouvoirs publics : [Facilitateur Bâtiments Durables](#)
- PME et Asbl: [Pack énergie](#)



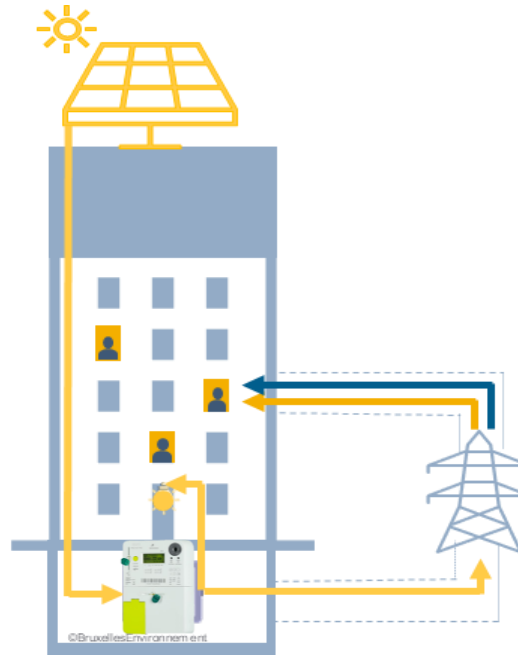
3 CONFIGURATIONS DE PARTAGE



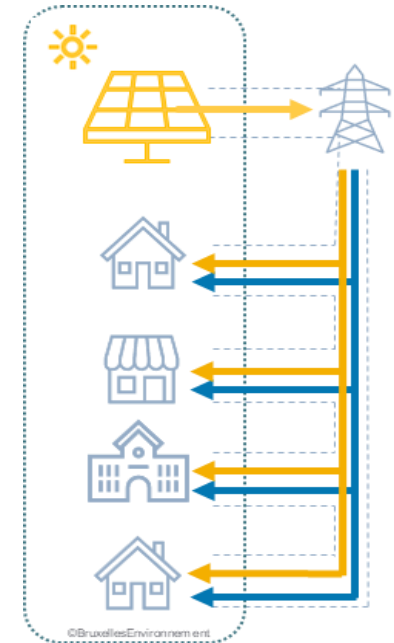
Les 3 configurations



① Partage de Pair à Pair



② Partage au sein d'un même bâtiment



③ Partage au sein d'une communauté d'énergie

Partage entre clients actifs

Personne morale



Les communautés d'énergie

- Objectif principal de générer des **bénéfices sociaux, environnementaux, économiques**
- **3 types** de communautés d'énergie qui se distinguent notamment selon:
 - Installations collectives ou individuelles
 - Différentes activités possibles:
 - Partage d'énergie
 - Stockage d'énergie
 - Services de flexibilité
 - Service de recharge pour véhicules électriques
 - ...
 - Sources d'énergie: renouvelable et non renouvelables



Quelques chiffres

Nombre de projets



● Même bâtiment ● Pair à pair ● Communauté d'énergie

Nombre de participants

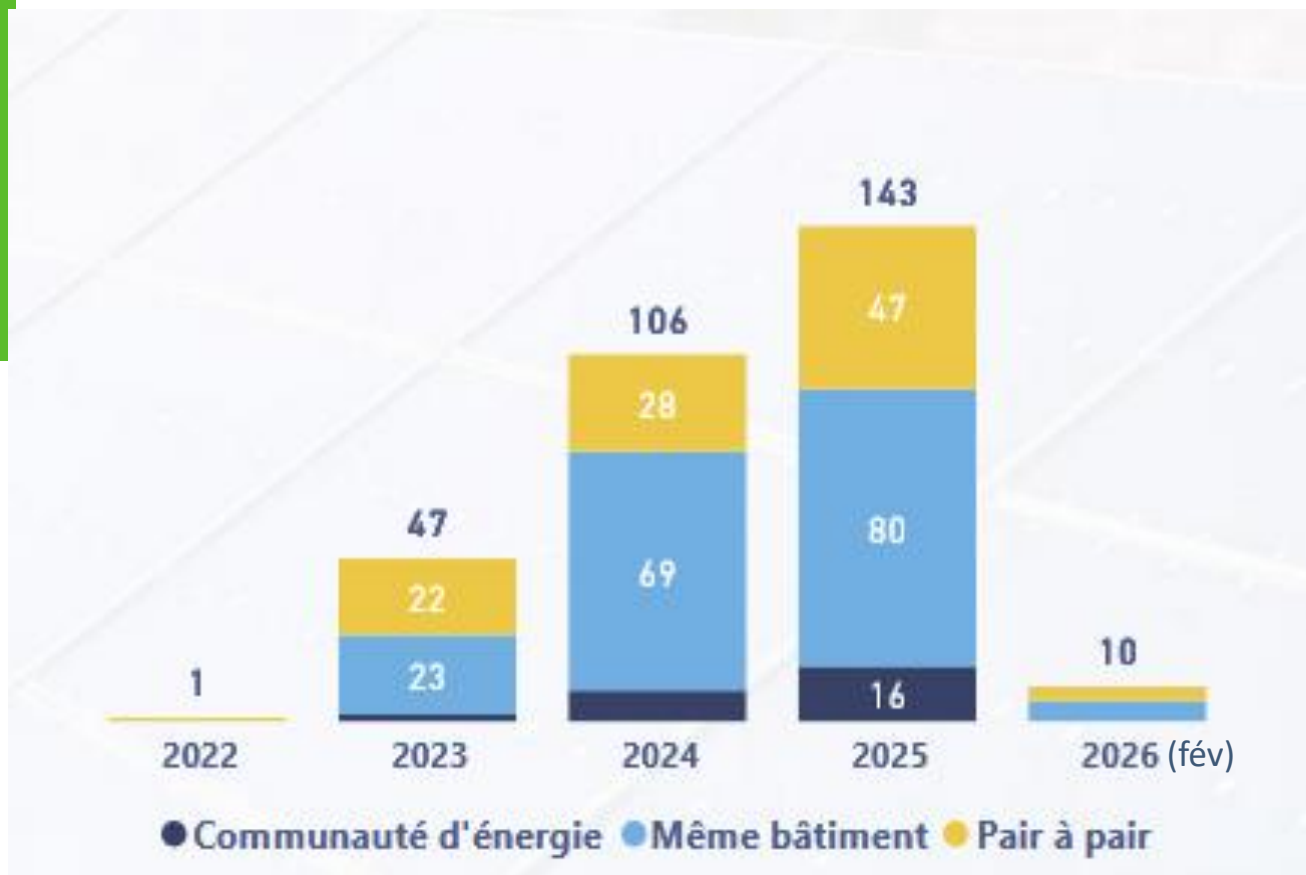


● Communauté d'énergie ● Même bâtiment ● Pair à pair

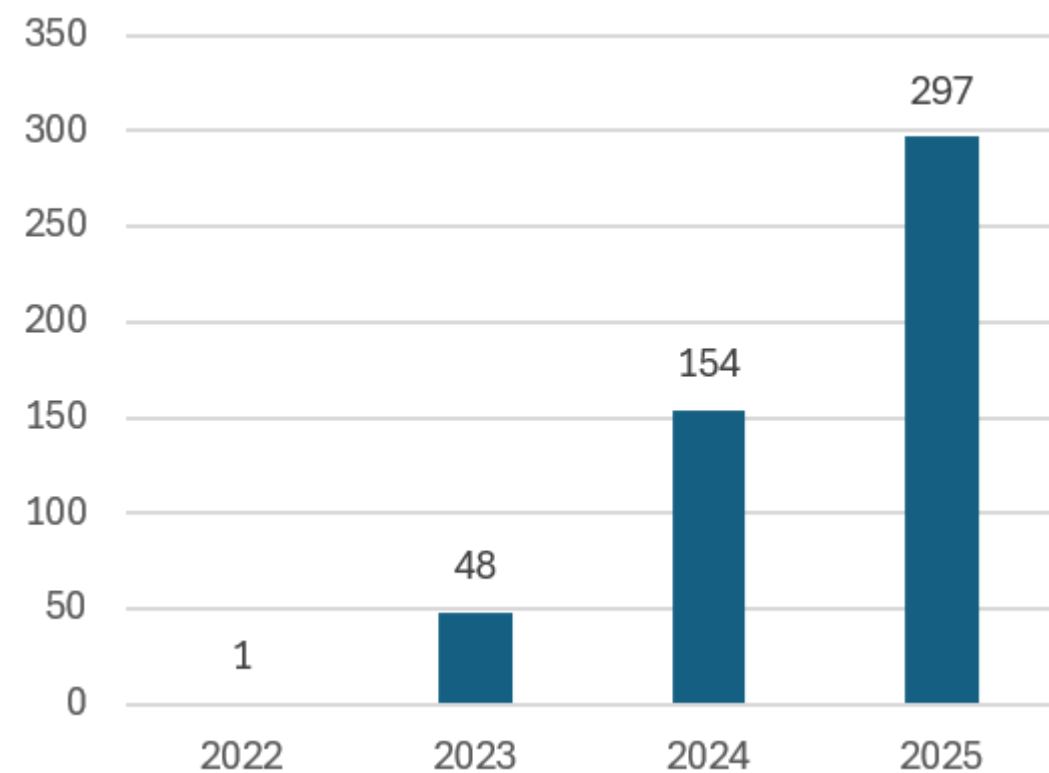


Quelques chiffres

Nombre de nouveaux projets par an



Evolution du nombre de projets par an



QUEL EST LE PRIX DE L'ENERGIE LOCALE ?

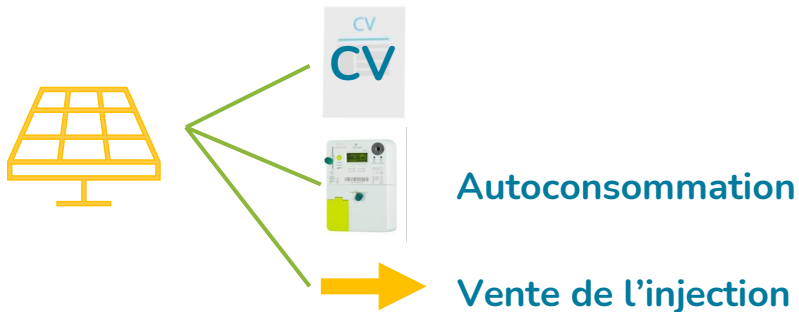
Modèles économiques



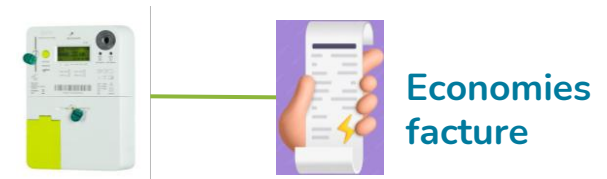
Principe économique

- Les participants **se mettent d'accord** sur le prix de l'électricité partagé
→ stable & indépendant des fluctuations du marché
- Des frais s'appliquent car l'électricité transite par le réseau
 - **Réductions** des frais réseaux selon le périmètre du partage

Producteur ou CE

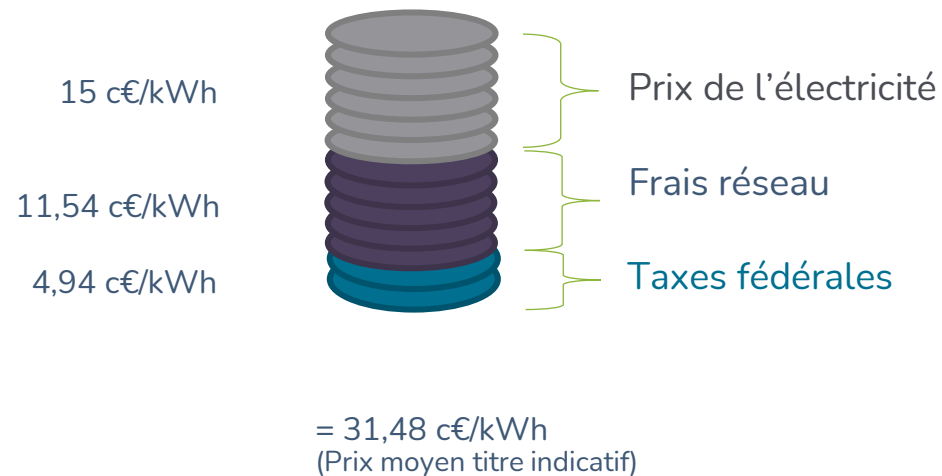


Consommateur

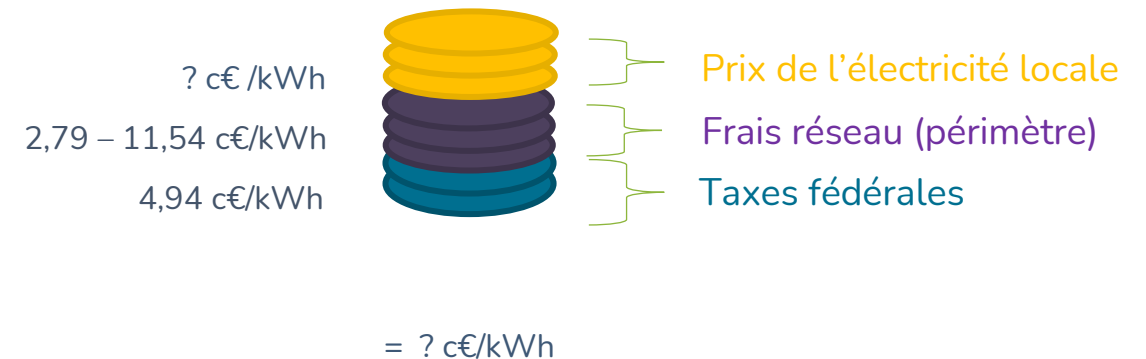


Le prix de l'électricité partagée

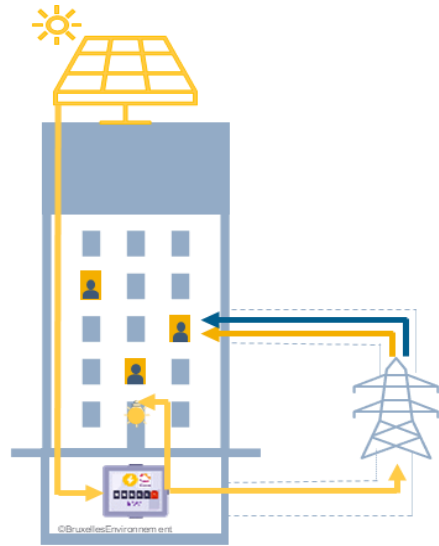
Prix de l'électricité auprès d'un fournisseur (HTVA)



Prix de l'électricité partagée (HTVA)

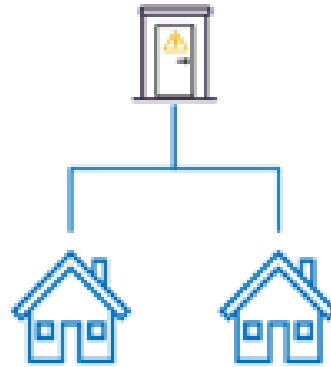


Frais réseaux 2026



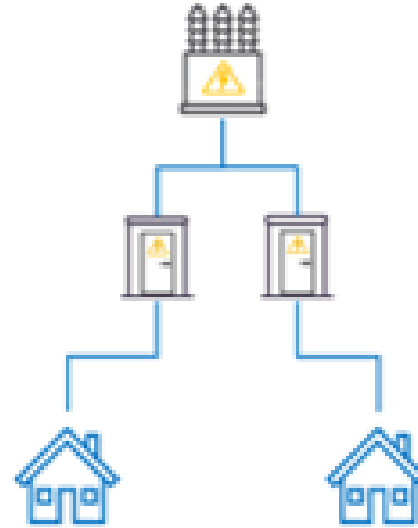
Périmètre A

2,79 c€/kWh
HTVA
3,38 c€/kWh
TVAC 21%



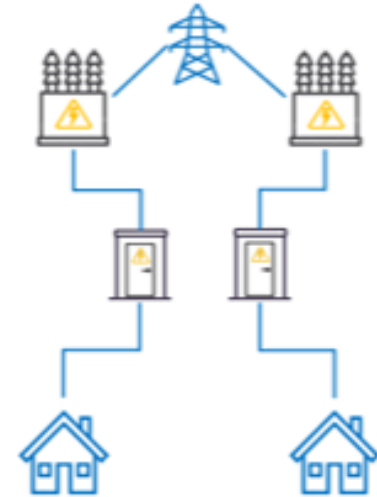
Périmètre B

6,53 c€/kWh
HTVA
7,9 c€/kWh
TVAC 21%



Périmètre C

9,39 c€/kWh
HTVA
11,36 c€/kWh
TVAC 21%



Périmètre D /
Fournisseurs

11,54 c€/kWh
HTVA
13,96 c€/kWh
TVAC 21%

<56 kVA



DEMARCHES ADMINISTRATIVES



Quelles démarches administratives?

1



Installation des compteurs intelligents

2



Rédaction des conventions de partage

3



Déclaration du partage à Sibelga



Quelles démarches administratives?

Uniquement pour une CE

- 1 Rédaction des statuts
- 2 Demande d'autorisation auprès de Brugel
- 3 Création de la personne morale



Installation des compteurs intelligents

Rédaction des conventions de partage

Déclaration du partage à Sibelga

4

5

6



Pourquoi participer?

- Participer à la **démocratisation** de l'énergie
- Améliorer sa **résilience** énergétique
- **Cadre** réglementaire bruxellois dans les plus avancés d'Europe en matière de partage d'énergie
- Participer à un **projet collectif** qui **sensibilise** aux thématiques énergétiques



Se lancer

Créer un nouveau
projet

Rejoindre un projet
existant

→ Aide du Facilitateur PCE



LA MISSION ET LES SERVICES DU FACILITATEUR PARTAGE ET COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels 

FACILITATEUR PARTAGE & COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

UN FACILITATEUR À VOTRE SERVICE

Partage & Communautés d'énergie



Le Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

Notre mission : Accompagner la mise en place des projets de partage et communauté d'énergie

Un service entièrement gratuit, financé et géré par Bruxelles Environnement

Soutien aux porteurs de projet

Principe de non-substitution

Informations
générales

Formations

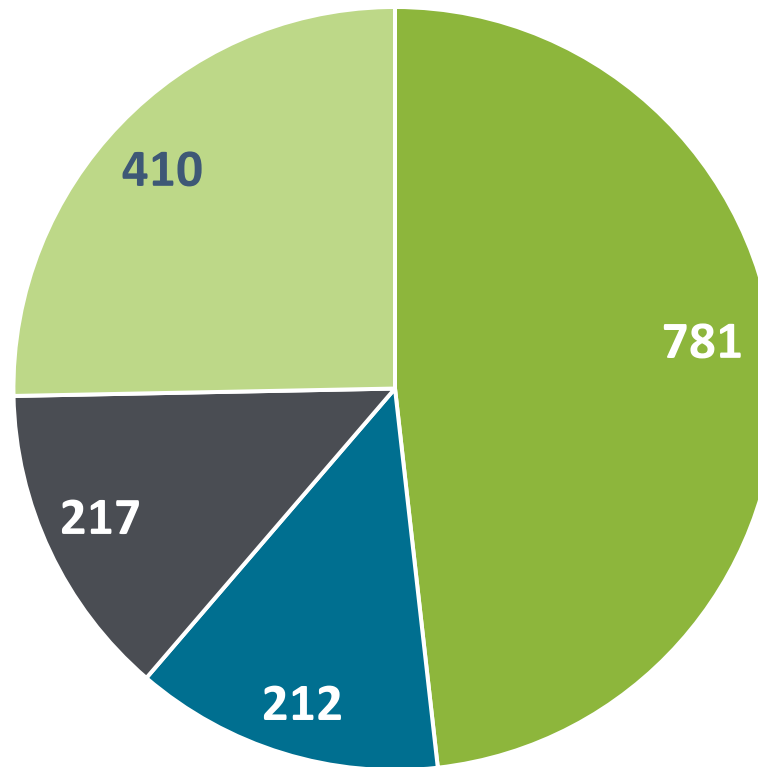
Accompagnement
&
Outils

Gestion
quotidienne du
partage



Répartition selon le type de partage

Nombre de projets accompagnés



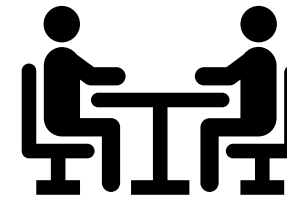
■ CAAC ■ CE ■ P2P ■ Inconnu



Outils & support

Simple et gratuits

- Accompagnements personnalisés
 - En ligne
 - En présentiel
 - Via échanges de mails



→ 1.650 demandes de porteurs de projet depuis 2022



Outils & support

Simple et gratuits

- Documentation (différents niveaux de détails)

- Guide Bâtiment Durable

- Info-fiches

- Flyers

- Vidéos



Le partage d'électricité au sein d'un même bâtiment

Développer une toute nouvelle opportunité pour votre copropriété !
Vous avez des panneaux solaires sur votre toiture ? Vous pouvez désormais bénéficier d'un partage d'électricité entre les occupants.

Grâce à l'installation de compteurs intelligents, l'électricité produite sur votre toiture peut être directement attribuée aux occupants de l'immeuble qui souhaitent participer.

Enfin, encore, en participant l'électricité au sein de votre bâtiment, vous profitez d'une réduction pour amortir sur les frais de réseau.

Le partage en 4 étapes

1. Introduire une demande écrite de libérer les participants d'un compteur intelligent.
2. Choisir une méthode de répartition pour décider comment partager l'électricité entre les participants.
3. Signer une convention de partage entre les participants, dans laquelle vous fixez le prix de l'électricité partagée.
4. Introduire les documents de déclaration de partage auprès du Sibelgas.

Une fois le partage validé, vous devrez facturer l'électricité partagée aux différents consommateurs ainsi que les frais réseau associés. Ceux-ci devront être restitués aux autorités compétentes.

Avantages

- ✓ L'électricité doit être issue de sources renouvelables.
- ✓ Les frais de réseau du partage au sein d'un même bâtiment bénéficient de la plus importante réduction sur les frais de réseau.
- ✓ Les participants bénéficient entre eux du prix de l'électricité partagée.
- ✓ Une convention doit être signée entre le producteur et les consommateurs du partage.
- ✓ Le partage est régi par les compteurs intelligents.

Besoin d'aide pour développer votre projet ?

Contactez le service gratuit du Facilitateur Partage & Communautés d'énergie.

Ce service vous propose :
- un accompagnement sur mesure ;
- des modèles types de conventions ;
- des outils de rentabilité économique ;
- des modèles de factures d'électricité partagées.

Facilitateur.parc@environnement.brussels

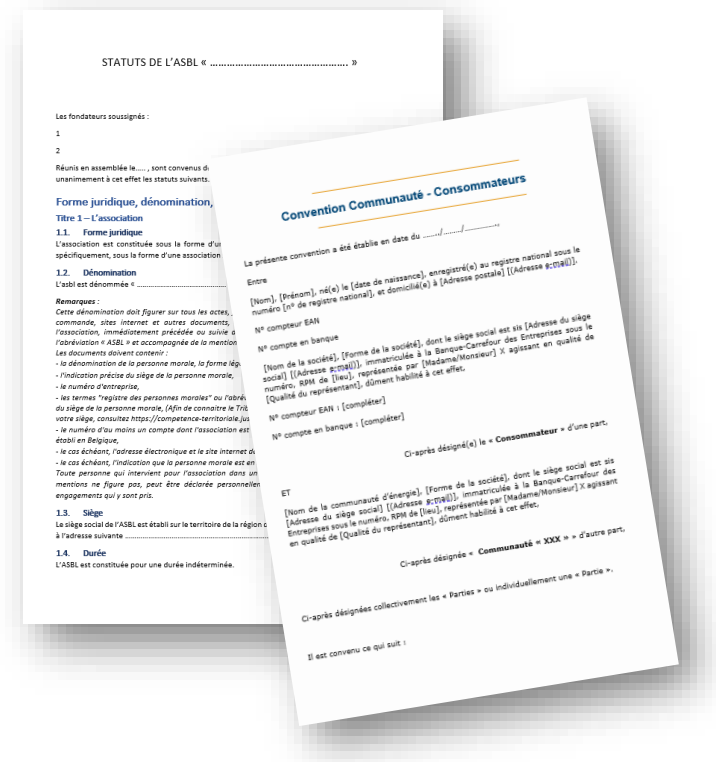
Vidéo sur le partage d'électricité de pair à pair



Outils & support

Simple et gratuits

- Outils juridiques
 - Conventions-types pour chaque configuration de partage
 - Modèles de statuts (pour CE asbl)
 - Recommandations à l'attention du notaire (pour CE coopératives)



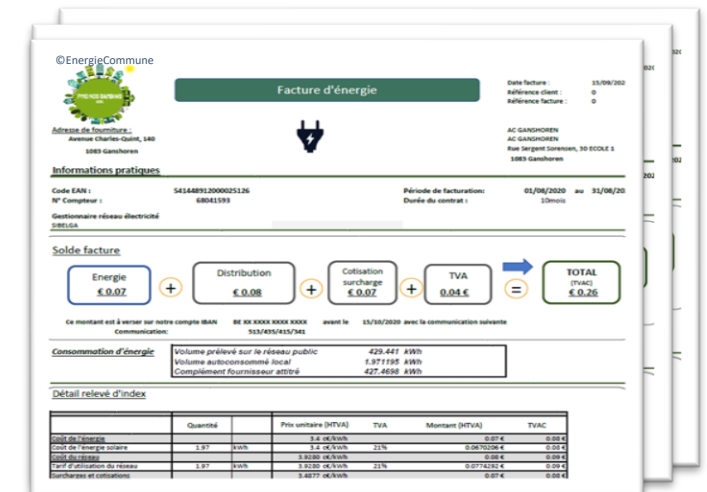
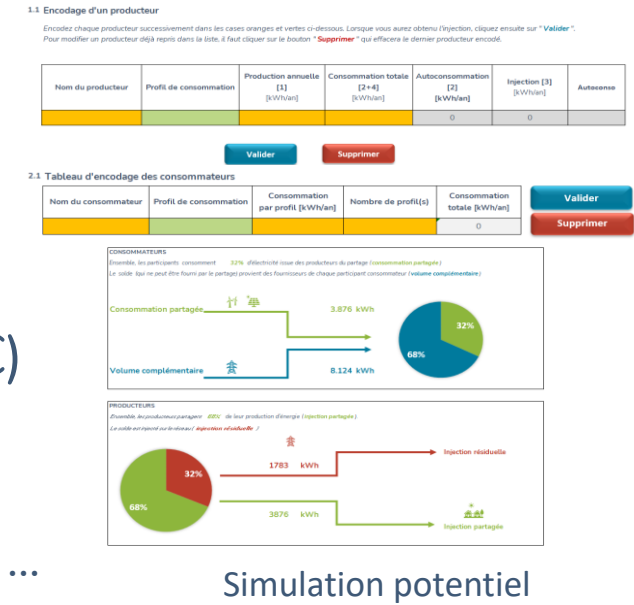
Outils & support

Simple et gratuits

- Outils économiques (Excel)
- Outil de simulation du potentiel du partage (estimation kWh & €)
 - Des profils de production & consommation des participants
 - De scénarios de prix, périmètre électrique, méthode de répartition, ...
- Trouver un équilibre entre production et consommation (dimensionnement)
- Eclairer la potentielle décision d'investissement

• Outil de facturation

- Permet de créer des factures simplement
- Limites de l'outil



Facturation

Outil de simulation

- Encodage participants

1.1 Encodage d'un producteur

Encodez chaque producteur successivement dans les cases oranges et vertes ci-dessous. Lorsque vous aurez obtenu l'injection, cliquez ensuite sur " **Valider** ".
Pour modifier un producteur déjà repris dans la liste, il faut cliquer sur le bouton " **Supprimer** " qui effacera le dernier producteur encodé.

Nom du producteur	Profil de consommation	Production annuelle [1] [kWh/an]	Consommation totale [2+4] [kWh/an]	Autoconsommation [2] [kWh/an]	Injection [3] [kWh/an]	Autoconso
Compteur communs (Copropriété)	compteur commun (<1000 kWh/an)	6000	600	341	5659	6%

2.2 Registre des consommateurs

Vous pouvez modifier les données des consommateurs directement dans le registre ci-dessous

Appartements	Résidentiel	2000	6	12000
--------------	-------------	------	---	-------

	Nombre de consommateurs	Conso totale [kWh/an]
TOTAL	6	12.000



Outil de simulation

- Choix périmètre et méthode de répartition

3 Le périmètre de votre partage

Le périmètre du partage permet de définir le montant des frais réseau et l'incitant tarifaire que pourra bénéficier le consommateur du partage.

Type A = Les participants sont alimentés par l'électricité produite dans le bâtiment où ils résident;

Type B = Les participants sont alimentés par la même cabine de transformation BT ;

Type C = Les participants sont alimentés par le même poste "ELIA" ;

Type D = Les participants sont alimentés par différents postes "ELIA".

Sélectionnez le périmètre du partage

Type A

4 La méthode de répartition

(pas nécessaire si pair à pair)

Sélectionnez la méthode de répartition

Fixe à N tours



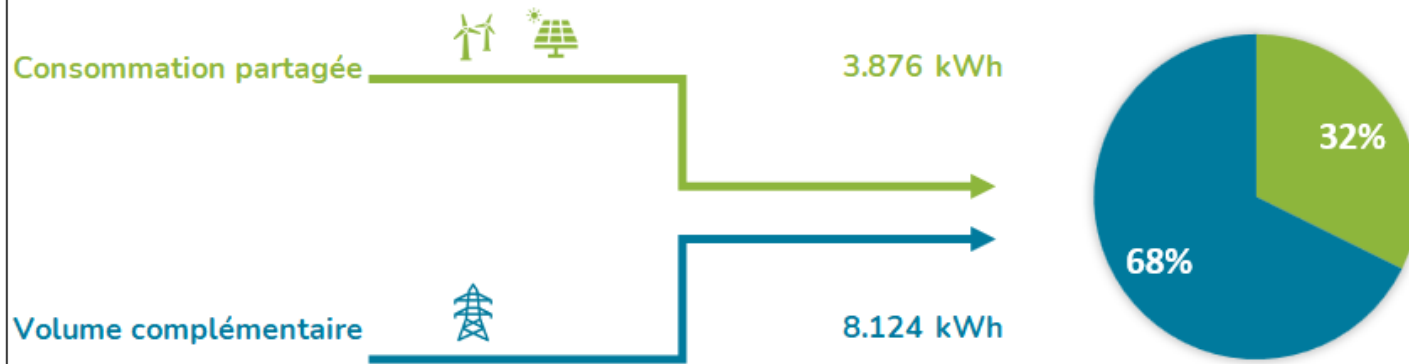
Outil de simulation

• Résultats

CONSUMMATEURS

Ensemble, les participants consomment 32% d'électricité issue des producteurs du partage (*consommation partagée*)

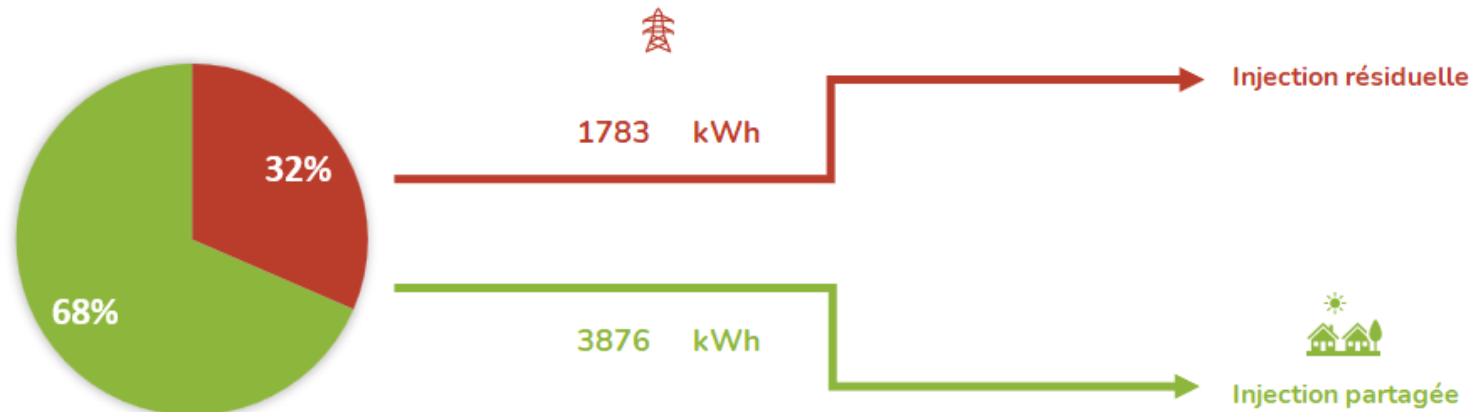
Le solde (qui ne peut être fourni par le partage) provient des fournisseurs de chaque participant consommateur (*volume complémentaire*)



PRODUCTEURS

Ensemble, les producteurs partagent 68% de leur production d'énergie (*injection partagée*).

Le solde est injecté sur le réseau (*injection résiduelle*)



Outil de simulation

- Comparaison de plusieurs scénarios de prix

1) Economies des consommateurs

Détail des volumes partagés et complémentaires		
Consommateur(s)	Consommation partagée	Consommation complémentaire
	[kWh/an]	[kWh/an]
Appartements	646	1354

Economies annuelles sur le volume partagé	
Scénario 8c€	Scénario 10c€
[€/an]	[€/an]
100,38 €	87,45 €

2) Economies des producteurs

Détail des injections partagées et résiduelles		
Producteur(s)	Injection partagée	Injection résiduelle
	[kWh/an]	[kWh/an]
ACP	3876	1783

Economies annuelles grâce au partage de l'injection	
Scénario 8c€	Scénario 10c€
372,51 €	450,03 €





- Workshops thématiques
 - Gestion fiscale et administrative des CE
 - SISP / AIS
 - ...
- Webinaires
 - Homegrade
 - Installateurs PV
 - ...
- Séances d'information communales



Accompagnement type



- 1^{er} contact : e-mail ou [Formulaire de contact](#)



- Porteur de projet consulte la documentation en ligne sur le partage d'énergie



- Accompagnement individuel tout au long du projet
par échanges de mails et réunions (vidéoconférence ou en présentiel)



- Transmission des outils disponibles et récapitulatif par mail



- Eventuelle participation à des évènements sur le partage



Accompagnement d'un projet

Certains projets sont très simples et rapides à mettre en place, d'autres plus complexes

Accompagnement très variable selon la situation :

- Déjà équipé de panneaux PV ?
 - Si non, le partage d'énergie va impacter le dimensionnement
 - Installation PV commune → prise de décision plus lente
- Participants déjà identifiés ? Equilibre entre production et consommation ?
- Communauté d'énergie
 - Création personne morale (rédaction statuts + validation Brugel)
 - Plus de personnes à impliquer dans la prise de décision
- Spécificités (bornes de recharge, pompes à chaleur, cogénération, etc.)
- Qualité des membres (ex : pouvoirs publics)
- Volonté d'aller dans les détails



Etapes de mise en œuvre

Etape 1 - Définition du projet

- Contacts avec les **installateurs** (si installation nouvelle)
- **Identification** du type de projet (P2P, même bâtiment, CE)
- **Mobilisation** des participants
- Choix du mode de **financement**



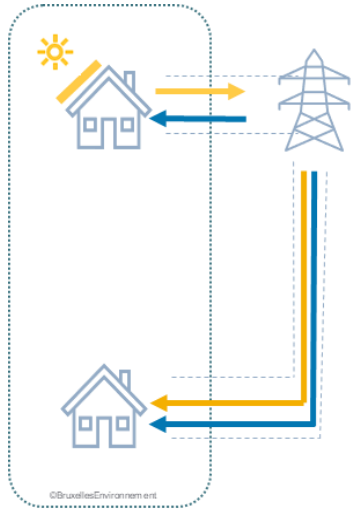
Etape 2 - Dimensionnement du projet



- Estimation des **volumes** d'électricité partageables par les participants intéressés (trouver un **équilibre** entre production & consommation)
- Choix de la **méthode** de répartition
- Définition du **prix** et du **modèle économique**
- Si applicable : choisir le **périmètre électrique**

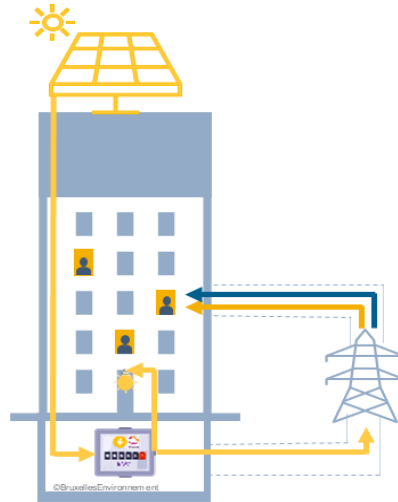


Etape 3 – Démarches administratives

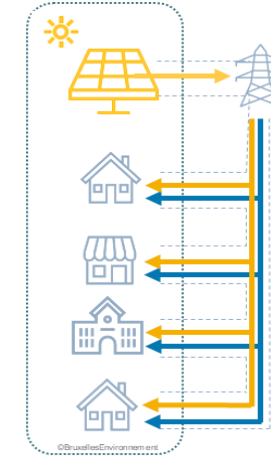


Partage de Pair à Pair

- Signature des **conventions** entre les participants
- **Formulaire de déclaration** auprès de Sibelga
- Assujettissement à la **TVA** (pas systématique)



Partage au sein d'un même bâtiment



Partage au sein d'une CE

- Rédaction des **statuts** et **autorisation** de **Brugel**
- Création d'une **personne morale** : ouverture d'un compte en banque, dépôt des actes constitutifs au **moniteur belge**, etc.
- Signature des **conventions** entre les participants
- **Formulaire de déclaration** auprès de Sibelga
- Assujettissement à la **TVA** (pas systématique)



Etapes de mise en œuvre

Etape 4 - Implémentation technique

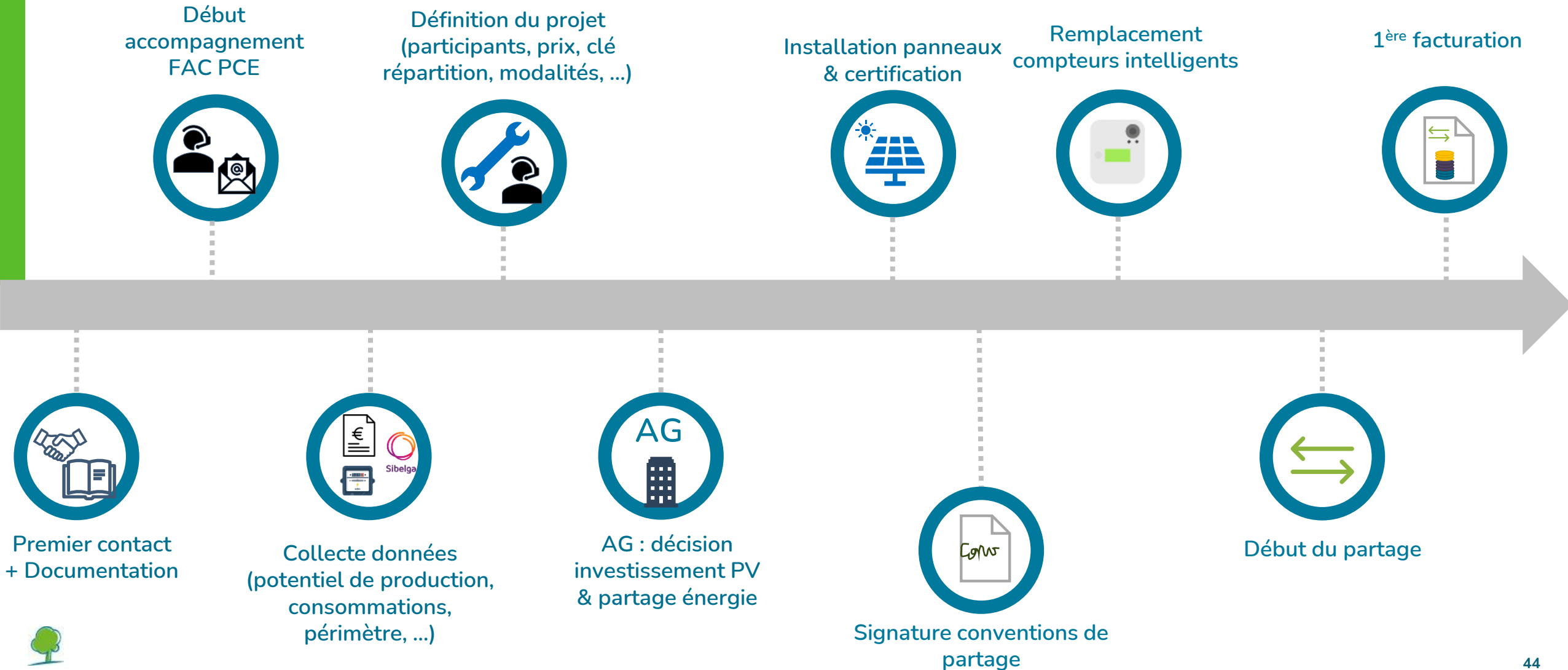
- Installation de l'unité de production
- Installation des **compteurs intelligents** (réalisée **gratuitement** par Sibelga)

Etape 5 - Gestion du projet

- Gestion & suivi des **factures**
- Gestion des **entrées et sorties** des participants
- Gestion de la **trésorerie**



Ligne du temps d'un projet en copropriété



CONTACT

Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

 [Formulaire d'inscription](#)

@ facilitateur-pce@environnement.brussels

 [Guide Bâtiment Durable](#)

